

Le journal de l'Association des Riverains du Parc de Sceaux (ARPS)

Éditorial

Chers amis et habitants du lotissement,

En ce début d'année 2024 je me joins aux 21 membres du conseil d'administration pour vous présenter, ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux de bonheur et de succès, dans tous les domaines qui vous sont chers.

Comme il est de tradition depuis son origine, notre association continuera cette année, avec persévérance, les actions qui ont été présentées et approuvées lors de notre dernière Assemblée Générale d'octobre 2023, dont un résumé sera fait dans notre prochain numéro du Riverain du Parc de Sceaux.

Le Président, Eric ROPITAL

BILLET

Parlons clair (voie)

Pour y voir clair, il y a des choses qu'il faut éclaircir. Prenez le clair-obscur : mieux vaut y circuler en étant éclairé. Le clair de lune, en revanche, est plus lumineux : nul besoin d'être clairvoyant pour en profiter - surtout si le paysage est clairsemé. Alors, pour ce qui est des claires-voies, cet agencement des clôtures sur rue imposées par notre Cahier des Charges aux pavillons du Lotissement, l'affaire est tout aussi limpide. Que l'on consulte le « Larousse », « Le Petit Robert » ou le « Littré » en cinq volumes, la réponse est clairement similaire. Le premier dictionnaire indique qu'il s'agit de « clôture ou garde-corps formé de barreaux espacés et laissant du jour entre eux », le second parle de « clôture à jour », quant au troisième, il affirme très simplement qu'il s'agit d'une « ouverture fermée seulement par un grillage en bois ou en fer », ajoutant qu'« en Normandie, le mot s'entend de balustrades à jour en pierre de taille ». Voilà qui est éclairant. Dans tous les cas, le jour doit passer au travers ! Et le jour, c'est quand on voit clair. Non pas quand il faut prendre une lampe torche, cligner des yeux ou s'en rapprocher comme un malotru d'un trou de serrure ; mais bien laisser le regard passer dans ces vides, ces « voies » laissées claires, autrement dit libres pour que l'on puisse voir au travers. Nul besoin d'aller chercher un double décimètre pour prendre des mesures. Voilà qui est clair !

Alain BOUTIGNY

MISE EN CONFORMITÉ DES CLÔTURES : Un exemple récent remarquable



M. E a été l'un des tout premiers riverains à passer à l'acte après avoir reçu le courrier adressé par l'ARPS concernant les clôtures non conformes ! A ce titre, Le journal Le Riverain lui a posé quelques questions pour en savoir plus sur sa démarche.

Avez-vous fait cette dépose vous-même ?

Non, j'ai profité de l'intervention d'un artisan dans la maison, pour lui demander de déposer les tôles. L'opération a pris environ 3h et a consisté à scier les attaches à la meuleuse après avoir essayé de les dévisser sans succès. Restent les marques des attaches qui subsistent et qui feront l'objet d'un coup de peinture au printemps prochain.

Votre clôture était-elle comme cela à votre arrivée ?

Pas du tout. Quand nous sommes arrivés il y a 23 ans, nous avons planté quelques arbustes et dans la foulée avons posé ces lamelles de tôle.

Vous connaissez le Cahier des Charges du lotissement ?

J'en connais l'existence puisqu'il est attaché à mon titre de propriété mais j'avoue ne l'avoir jamais lu en détail....

Aviez-vous conscience que votre clôture n'était pas conforme ?

Pas vraiment (comme déjà dit, je n'ai jamais lu attentivement le Cahier des Charges), si ce n'est que je me suis fait gentiment taquiner par quelques voisins

sympas lors de notre dernier dîner de rue !

Comment avez-vous réagi quand vous avez reçu le courrier de l'ARPS ?

Je l'ai trouvé plutôt bien écrit, clair, et tendant la main à ceux à qui la démarche pouvait poser problème.

Pourquoi être spontanément passé à l'action ?

Parce que je suis très respectueux des règlements quels qu'ils soient. Dès lors que je n'étais pas dans un concordance avec les obligations énoncées par le Cahier des Charges, il me semblait normal de me mettre en règle. Il ne m'est pas venu à l'esprit de contester cette disposition car je suis le premier à apprécier de vivre dans le lotissement et je sais que c'est grâce à ce Cahier des Charges que notre cadre de vie est protégé.

Je me suis juste demandé pour quelle raison cette démarche intervenait maintenant.

Réponse de l'ARPS : trop de « dérives » ces dernières années nous ont incité à réagir, à la demande de nombreux riverains.

Désormais, l'objectif de l'association sur ce sujet est de restaurer l'esprit de Parc bâti, qui était celui des lotisseurs, raison pour laquelle ils ont élaboré ce Cahier des Charges qui obligent tous les colotis, dans un souci de préservation de notre lieu de vie.

Vous sentez-vous moins en sécurité depuis cette dépose ?

Absolument pas. Ça n'a rien à voir car une grille se franchit aussi facilement qu'il y ait ou pas des plaques apposées dessus. Il faut voir l'agilité de ces garçons pour passer une clôture. J'en ai fait l'expérience il y a quelques années alors même qu'un intrus s'était introduit chez nous en notre présence. Nous l'avons fait fuir en faisant du bruit et j'ai pu constater avec stupéfaction avec quelle facilité et souplesse il a sauté par-dessus notre grille pour s'enfuir dans la rue. Pour moi, la meilleure sécurité reste une alarme.

Avec les remerciements de
La commission « Clôtures »



Quelques pistes pour le respect de l'écosystème de nos jardins

En tant que riverains du domaine du Parc, nous avons la chance de posséder un jardin. Chacun de nos jardins ne présente pas le même écosystème suivant notre comportement, notre expérience à nous immerger dans un écosystème. Un jardin orienté monoculture, hyper taillé, hyper traité hébergera un écosystème et une biodiversité plus pauvres.

Voici quelques idées qui vous permettront de conserver ou créer un écosystème dans votre jardin :

• Privilégier les plantes locales

Pour attirer les insectes pollinisateurs, vous pouvez privilégier les plantes locales, parce qu'elles sont adaptées à notre région, à notre environnement notamment au sol. Elles sont plus résistantes, et la faune locale les connaît très bien et vit en parfaite harmonie et équilibre avec elles depuis très longtemps. Elles sont plus résistantes au climat local, à la pluviométrie et nécessitent moins de soins, moins d'engrais, et moins d'arrosage.

Elles sont aussi très décoratives. Parmi les plantes indigènes ou locales d'Île de France, vous trouverez : le camélia, le rosier, le cerisier à fleurs, l'Iris fétide, l'aspérule odorante, le muguet,...

Vous trouverez la liste des plantes indigènes de notre région dans « le guide des plantes natives du bassin parisien » sur internet.

N'hésitez pas à miser sur la diversité des familles et espèces de plantes pour avoir des floraisons tout au long de la saison, afin d'offrir de la nourriture aux butineurs, mais aussi éviter la propagation incontrôlée des maladies et des parasites d'un plant à l'autre.

• Lutter contre les espèces invasives

Il est conseillé d'éviter de laisser proliférer des plantes invasives comme par exemple, le chèvrefeuille grimpant du Japon que nous pouvons voir dans nos jardins.

Ces plantes invasives sont aujourd'hui reconnues comme étant une « cause principale d'érosion de la biodiversité ».

Vous trouverez sur internet « le guide des plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France », dans lequel sont listées les plantes invasives et leurs niveaux d'impacts sur la biodiversité.

• Éviter les pesticides

Le saviez-vous ? depuis janvier 2019, les pesticides sont interdits dans nos jardins. A l'échelle de nos jardins, nous pouvons nous passer de pesticides et les remplacer par des outils de désherbage manuels ou par des techniques naturelles, comme la diversification des plantes dans le jardin, mais aussi par la présence d'une faune naturelle (fourmis, coccinelles, mésanges, rouges-gorges, hérissons, lézards, ...).

Les molluscicides et les insecticides sont à éviter, afin de préserver la survie des hérissons dont, bien que protégés depuis 1981, la population a diminué de 75% en 20 ans. Il y a une dizaine d'années, il était possible de croiser des hérissons dans nos rues, aujourd'hui ils ont disparu de nos jardins et de nos rues, parce qu'ils sont toujours victimes des pesticides et aussi rencontrent des problèmes d'accès à nos jardins.

« En accueillant la biodiversité dans son jardin, on fait coup double : elle permet de se passer de pesticides, et éviter les pesticides la renforce ».

• Éviter les pollutions sonores, lumineuses, ...

Dans notre lotissement les nuits sont rarement noires et encore moins dans le centre ville de Sceaux. Entre l'éclairage des rues, des vitrines, des monuments, des places... Une petite lumière reste souvent visible dans la nuit.



Exemple de nichoir pour oiseaux

Il est facile de constater le piège d'un lampadaire ou d'autres éclairages extérieurs pour les papillons de nuits. Mais toutes les classes d'animaux sont affectées : poissons, mammifères, oiseaux, insectes... La lumière les désoriente, perturbe leurs cycles naturels (même leurs hormones), les rend visibles pour les prédateurs normalement diurnes...

Même si cela est esthétique et agréable, il faudrait éviter de garder son allée de jardin ou sa terrasse ou sa façade éclairées toute la nuit, pour offrir de vraies nuits à la biodiversité.

La faune est aussi perturbée par le bruit : les petits oiseaux rencontrent des difficultés pour se faire entendre en milieu urbain, dans le bruit des moteurs. De plus, la pollution sonore générée par la route engendre du stress et des problèmes de fertilité, chez les oiseaux et autre faune sauvage.

Afin d'en minimiser ses impacts :

- **L'installation d'une haie** permettra de stopper en partie les bruits aux abords de son jardin. Une haie apporte d'autres avantages comme la protection contre le vent, l'humidité et une certaine biodiversité notamment les oiseaux.
- **Les animations très bruyantes dans nos jardins** sur de trop longues périodes sont à éviter, surtout au printemps lors des périodes de reproduction.
- **L'utilisation d'outils de jardinage peu bruyants** est à privilégier.

• Laisser un coin de votre jardin au naturel ou sauvage.

La biodiversité de votre jardin ne signifie pas laisser son terrain à l'abandon. Mais il est possible de transformer son jardin en faisant une place à la nature pour qu'il devienne un refuge de la biodiversité. Pour cela, certains endroits de notre jardin pourront être laissés sous forme d'herbes folles, sans tonte, ni traitement. Des pierres et/ou des branches pourront y être entreposés pour servir de nichoirs aux insectes, escargots, limaces, lézards, ...

• Prévoir des aménagements et abris pour la faune du jardin

Toutes sortes d'habitats pour les oiseaux, les insectes, les amphibiens peuvent être installés et certains demandent un peu d'aménagement comme un tas de feuilles mortes pendant l'hiver, des tuiles ou pots de fleurs retournés par-ci par-là, un tas de pierres, un morceau de tronc d'arbre dans un endroit calme du jardin,...

Certains abris sont faciles à fabriquer et d'autres peuvent être achetés dans le commerce, comme par exemple : des hôtels à insectes pour abriter bourdons, guêpes solitaires, chrysope... [photo ci-dessous], des nichoirs à oiseaux dédiés à chaque espèce (mésanges, hirondelles...) [photo ci-contre], des nichoirs à chauves-souris,...

• Respecter les animaux domestiques et sauvages

Les animaux domestiques ne doivent pas être abandonnés en pleine nature en particulier les NAC (nouveaux animaux de compagnie : rats, furets, serpents,...). Ils risqueraient d'être perdus dans ce milieu inconnu, de transmettre des maladies aux espèces sauvages ou de les concurrencer s'ils deviennent invasifs, comme ce fut le cas avec les tortues de Floride et les perruches à collier.

Attention aussi aux chats, ils sont de redoutables chasseurs d'oiseaux, reptiles, batraciens et rongeurs. Pour aider les animaux sauvages, l'aménagement d'abris loin des petites griffes des matous est une solution.

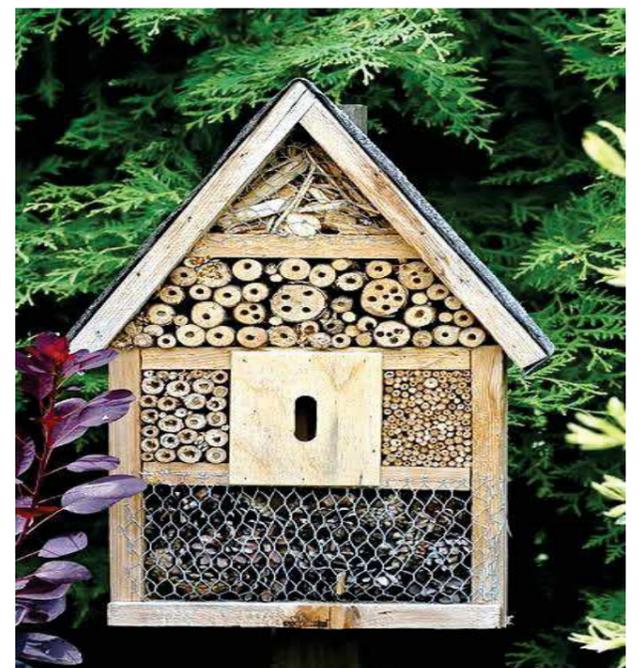
Nourrir les animaux sauvages n'est souvent pas une bonne idée. Ces apports en nourriture peuvent créer des déséquilibres en favorisant certaines espèces plutôt que d'autres : renards, rats, ... De grandes populations de ces espèces bouleversent ensuite l'équilibre de la biodiversité.

A contrario, nourrir les oiseaux du jardin de graines, fruits secs et frais par grand froid leur donne un bon coup de pouce pour passer l'hiver.

Il est aussi possible d'aider les animaux sauvages en respectant leurs besoins :

- Éviter de tailler vos haies de début mars à fin août, pour ne pas déranger les oiseaux pendant la période de nidification,
- Éviter de chasser de votre jardin les hérissons qui participent à la biodiversité de votre jardin.
- Éviter de chasser ou faire fuir les renards de notre lotissement, parce qu'ils permettent de limiter la prolifération des rongeurs porteurs des acariens responsables de la maladie de Lyme.
- Apporter les animaux blessés de la faune sauvage (hérissons, oiseaux,...) à l'association Faune Alfort dont le site web est www.faune-alfort.org

Sylvie MOREL



Exemple de nichoir à insectes